

Personnels précaires non-enseignants du premier degré AVS, EVS, AP sous contrat CUI-CAE ou AED

Informez-vous sur vos droits !

Organisez-vous collectivement pour améliorer vos conditions de travail !

**Participez à la réunion d'information syndicale de
(sur temps de travail et sans perte de salaire)**

éducation
SUD

Le 12 mai 2014 de 13h30 à 16h30

30 bis rue des boulets, Paris 11ème - Métro Nation ou rue des Boulets (code 248A)

Nous ferons le point sur les problèmes rencontrés par les personnels précaires de l'Éducation Nationale et les récentes annonces du ministère. Nous discuterons des revendications à défendre et de la mobilisation.

→ Nous rappelons que cette réunion est organisée par un syndicat de salariés de l'Éducation Nationale, pas par l'administration.

→ Les militants syndicaux qui animeront cette réunion s'efforcent, depuis des années, d'organiser la résistance à la généralisation de la précarité dans l'éducation.

→ Leur objectif, en organisant cette réunion est d'aider les salariés à faire valoir leurs droits et à s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts et améliorer leurs conditions de travail.

→ Cette réunion est réservée aux personnels sous contrat AED ou CUI exerçant des missions dans le premier degré (accompagnement des élèves handicapés, aide à la direction, etc.).



Les réunions d'information syndicale sont de droit : 1h par mois travaillé, cumulables par 3h. La réunion a lieu sur votre temps de travail, votre absence est donc payée. Il suffit de prévenir votre directrice/teur d'école avec la lettre adressée au chef-fe d'établissement employeur, voir modèle ci-dessous. Il/Elle ne peut pas vous refuser d'y aller. L'absence de réponse vaut accord.

En cas de problème, contactez le syndicat SUD éducation 75

(Tel/fax 01 44 64 72 61 ou par mail sudeducation75@wanadoo.fr).

(lieu), le2014
(Nom, prénom, école-s d'affectation)

Coordonnées du lycée employeur

Objet : réunion d'information syndicale

Madame, Monsieur le/la Chef-fe d'établissement,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale ouverte aux (nom du contrat) du département, organisée par le syndicat SUD éducation 75 le lundi 12 mai de 13h30 à 16h30 à Paris.

Ceci conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical qui prévoit notamment le versement intégral du salaire.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Chef d'établissement, l'expression de mes salutations.

Signature